

Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

REPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNE DE GUEVENATTEN

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2018 – 20H

Sous la présidence de Monsieur SCHITTLY Bernard, Maire

Présents : Mmes BILGER Thérèse, RUBINO Pascaline, ILTIS Monique, MM CACHERA Jean-Pierre, HANSBERGER Jean-Paul, BRUN Alain, HENNINGER Jean-Marc, BATTIGELLO Raphaël, TROMMENSCHLAGER Philippe.

Absent(s) excusé(s) : M. LIEBENGUTH Henri.

Absent(s) non excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme HECKLY Marie Christine, secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des PV des 20.03.2018 et 10.04.2018
- 2) Réaménagement de la mairie : attribution des lots
- 3) Attribution étude de sécurité rue principale
- 4) Attribution auscultation chaussée
- 5) Approbation de principe enfouissement de réseaux secs + montant prévisionnel
- 6) Demande de subvention
- 7) Arrêté de circulation en forêt
- 8) Commune nature : zéro phyto
- 9) Divers

POINT 1 : APPROBATION DES PV DES 20.03.2018 et 10.04.2018

Les procès-verbaux des 20 mars 2018 et 10 avril 2018, expédiés à tous les membres, sont commentés par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, ils sont adoptés à l'unanimité.

POINT 2 : REAMENAGEMENT MAIRIE : ATTRIBUTION DES LOTS

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date du 22.01.2018 paru sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin ;

Vu la séance d'ouverture des plis du 13.02.2018 ;

Le Conseil Municipal,

DECIDE de valider l'attribution des lots aux entreprises suivantes :

Lot 01 : – Electricité :	Ets GAUTHERAT	4 745.00 € HT
Lot 02 : – Revêtement de sol souple :	ALSASOL SARL	2 815.55 € HT
Lot 03 : – Plâtrerie / Faux plafonds :	MEYER ISOLATION SAS	6 475.02 € HT
Lot 04 : – Peinture intérieure :	SONTAG ET FILS	2 701.00 € HT
Lot 05 : – Menuiserie intérieure / Agencement :	BITSCH	<u>18 374.40 € HT</u>

Coût total : **35 110.97 € HT**

AUTORISE le Maire à signer avec les entreprises les actes d'engagement à intervenir et toute pièce afférente au marché.

Un crédit de 70 000.00 € est prévu au budget primitif 2018 compte 21311-89 « Travaux bâtiment Mairie ».

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 3 : ATTRIBUTION ETUDE DE SECURITE – RUE PRINCIPALE

Dans le cadre de l'étude de sécurité de la rue principale, RD14bis, plusieurs entreprises ont été consultées afin qu'elles déposent leur offre en conformité avec le cahier des charges du Département.

Il s'agit des bureaux d'études suivants :

- Cocyclique/Vialis pour un montant de **5 010.00 € TTC ;**
- IRH pour un montant de **5 628.00 € TTC**
- BEREST pour un montant de **7 620.00 € TTC**

Après étude des différentes propositions,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de retenir le regroupement des bureaux d'études **Cocyclique/Vialis** pour un montant de 4 175.00 € HT, soit **5 010.00 € TTC**.

Un crédit de 6 000 € est prévu au compte 2031-94 « Enfouissement réseaux-Aménagement voirie ».

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 4 : ATTRIBUTION AUSCULTATION DE CHAUSSEE

En prévision de futurs travaux d'aménagement dans la partie nord du village, le Conseil Municipal, en date du 20 mars 2018, avait donné son accord de principe pour la réalisation d'une auscultation de chaussée.

Ainsi, après consultation, trois entreprises ont soumissionné pour l'opération :

- Alios Ingénierie pour un montant de **3 372.00 € TTC**
- Laboroutes pour un montant de **4 560.00 € TTC**
- Fondasol pour un montant de **2 682.00 € TTC**

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de retenir l'offre qui répond le mieux aux critères du cahier des charges, soit celle de la société **Laboroutes** de Labaroche pour un montant de 3 800.00 € HT, soit **4 560.00 € TTC**.

Les offres Alios et Fondasol étant incomplètes.

Un crédit est prévu au compte 2031-94 « Enfouissement réseaux-Aménagement voirie ».

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 5 : ACCORD DE PRINCIPE ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS + MONTANTS PREVISIONNELS

- Vu le projet d'extension du réseau d'assainissement de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue dans la partie nord du village ;
- Vu le projet d'aménagement de voirie de la commune de Guevenatten dans un futur proche, également dans la partie nord du village ;

Monsieur le Maire propose, préalablement aux travaux d'aménagement de voirie, de procéder à l'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone, fibre et éclairage public), sur cette partie du village.

Il présente le chiffrage prévisionnel établi par le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin qui s'élève à **165 240 € TTC** (hors éclairage public + réseaux télécommunications). Ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 40 % du montant HT par Enedis.

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage devra être signée entre Enedis et la commune.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage (bureau d'étude), financé par la commune, sera chargé de la préparation des travaux.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe et autorise le Maire à demander la programmation des travaux auprès du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 6 : SUBVENTION AU CLUB SPORTS CANINS DE BRECHAUMONT

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de subvention de l'association Sports Canins de Bréchaumont.

Afin de l'aider à développer et mener à bien son activité et considérant que trois membres de cette association sont domiciliés à Guevenatten, le Conseil Municipal décide de lui allouer une subvention de **50 €**.

Un crédit reste disponible au compte 6574 du Budget Primitif 2018.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 7 : ARRETE DE CIRCULATION EN FORET

Suite à la demande du garde-chasse de la commune, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la prise d'un arrêté interdisant la circulation des véhicules à moteur sauf aux ayants droit (exploitants, propriétaires, chasseurs,...) dans les chemins forestiers de la commune. Après avoir pris connaissance du projet d'arrêté présenté par Monsieur le Maire, ainsi que du plan qui s'y rapporte, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Les trois panneaux nécessaires à la mise en œuvre de l'arrêté seront acquis auprès de la société INOTECHNA.

POINT 8 : COMMUNE NATURE : ZERO PHYTO

Afin de préserver la qualité de l'eau, la biodiversité (faune et flore) et améliorer la santé et la qualité de vie des habitants de Guevenatten, le Conseil Municipal, dans sa séance du 20 juin 2014, avait pris une délibération s'engageant à abandonner l'usage des pesticides dans la commune pour l'entretien des espaces publics et ainsi obtenir 1, 2 voire 3 libellules correspondant aux niveaux suivants :

Niveau 1 : engagement

Niveau 2 : réduction de 70% de produits chimiques utilisés par la commune

Niveau 3 : suppression totale des pesticides (sensibilisation des habitants).

La commune n'ayant pas été associée à la dernière remise des distinctions « commune nature » malgré l'envoi de notre demande à la Région Alsace ;

Considérant que la commune de Guevenatten n'a ni acheté, ni stocké, ni employé aucun produit phytosanitaire (pesticides) depuis l'année 2008 ;

Le Conseil Municipal DECIDE :

- De signer la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux en Alsace
- De proposer la candidature de la commune à l'opération de distinction « commune nature » ;
- De réaliser en régie un plan de gestion différenciée des espaces publics.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 9 : DIVERS

Orages des 4, 8 et 9 juin 2018 : Monsieur le Maire dresse le bilan des dégâts survenus sur les chemins communaux lors des dernières pluies torrentielles. Des solutions sont recherchées afin de mettre fin à ce problème récurrent.

Dans l'immédiat, il y a lieu de remettre en état les fossés ; l'éventualité d'une réunion avec les exploitants concernés est évoquée (plus particulièrement concernant celui qui a supprimé un chemin communal afin d'y semer du maïs).

Fonds de coupe : Un fonds de coupe est disponible dans la parcelle 9 lieudit « Eichwald ». Avis aux intéressés.

Repas villageois : Dimanche 26 août 2018

Demandes d'autorisations d'urbanisme :

Demandes d'autorisations d'urbanisme : 3 demandes ont été déposées depuis la dernière réunion :

- Déclaration préalable déposée le 24.04.2018 par M et Mme LIEBENGUTH Henri pour la création d'un abri à chevaux de 20m² ;
- Déclaration préalable déposée le 29.05.2018 par M. CZERNICHOWSKI Didier pour la construction d'un appentis de 19m² ;
- Déclaration préalable déposée le 01.06.2018 par Mme GENTZBITTEL Anna pour division foncière au 20 rue principale ;

La séance est levée à VINGT-DEUX HEURES VINGT MINUTES.



Le Maire,
Bernard SCHITTLY